

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remonter

***26018268***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

28 JAN. 2026

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0860 303 787**

Nom

(en entier) : **VAL'UP SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Orbette 28, 7011 Ghlin**

Objet de l'acte : Délégation dans le cadre de la gestion journalière

Extrait du Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

Ainsi, la gestion journalière de la société déléguée à Nathalie HALBOT, Directrice de site, comprend notamment :

- ☐ Le suivi de l'exploitation de Ghlin, l'encadrement du personnel et les décisions y relatives ;
- ☐ L'engagement de toute dépense n'excédant pas 50.000 EUR ;
- ☐ Les paiements bancaires courants ;
- ☐ Le suivi de la convention Fost Plus et le reporting qualité-rémunération partie variable.

Elle peut engager toute dépense n'excédant pas 50.000 EUR de la manière suivante::

- ☐ Jusqu'à 5.000 EUR : nécessité d'une double signature de Madame Nathalie HALBOT et/ou Monsieur Michaël JACQUEMART et/ou Monsieur Xavier KACZOROWSKI ;
- ☐ Entre 5.000 EUR et 50.000 EUR : nécessité d'une double signature de Madame Nathalie HALBOT et Monsieur Michaël JACQUEMART ou Monsieur Xavier KACZOROWSKI.

Ses délégations relatives aux pièces financières, étant entendu que chaque personne mentionnée a le pouvoir d'effectuer seule l'opération, sont les suivantes:

☐ Signature des factures émises/notes de crédit/déclarations de créance : Nathalie HALBOT, Michaël JACQUEMART

☐ Encodage des paiements : Laurie FAVIER ;

☐ Signatures électroniques :

• jusqu'à 50.000 EUR : Nathalie HALBOT, Michaël JACQUEMART ;

• au-delà de 50.000 EUR : Nathalie HALBOT.

Ces délégations entrent en vigueur le 1er janvier 2026 et restent valables pour une durée indéterminée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).